



Mardi 16 novembre 2021, 16h00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEL AVION DE COMBAT : LA CDG-N EXAMINE LA LÉGALITÉ ET L'OPPORTUNITÉ DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

La Commission de gestion du Conseil national a décidé aujourd'hui d'examiner la légalité et l'opportunité de certains aspects de la procédure d'évaluation suivie pour le choix du nouvel avion de combat de l'armée suisse. Sa sous-commission compétente en la matière entamera ses travaux en février 2022.

La Commission de gestion du Conseil national souhaite établir la transparence sur certains points qui ont suscité la critique de l'opinion publique. Elle estime qu'une telle démarche est très importante afin de légitimer le choix d'appareil effectué par le Conseil fédéral et, partant, la suite du processus d'acquisition, par la Suisse, du nouvel avion de combat. C'est la raison pour laquelle elle a décidé,

à sa séance de ce jour, de procéder à des clarifications approfondies.

Celle-ci vise en particulier à analyser la méthode appliquée pour évaluer les avions en lice, à examiner plus avant les reproches concernant la destruction de documents par Armasuisse, à déterminer si une éventuelle marge de manœuvre politique liée au pays du fabricant a été prise en considération et à vérifier le respect des principes du droit des marchés publics.

La commission communiquera le résultat de ses travaux en temps voulu.

Elle a siégé le 16 novembre 2021 à Berne, sous la présidence du conseiller national Erich von Siebenthal (UDC, BE).

AUTEUR



CdG-N Commissions de gestion
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
gpk.cdg@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Erich von Siebenthal
président de la CdG-N
tél. : 078 856 12 40

Nicolo Paganini
président de la sous-commission DFAE/DDPS de la CdG-N
tél. : 079 605 19 43

Beatrice Meli Andres
secrétaire des Commissions de gestion
tél. : 058 322 92 17

